

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Décision du 5 octobre 2017 modifiant la composition
du comité technique de l'Institut Mines-Télécom**

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu le décret n° 2016-1527 du 14 novembre 2016 modifiant le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 39;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques des établissements publics relevant du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat;

Vu le procès-verbal de l'élection du 4 décembre 2014;

Vu la demande du 4 octobre 2017 du représentant de l'organisation syndicale CFDT,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de Mme Françoise DI RIENZO, qui ne remplit plus les conditions fixées par l'article 18 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011. Elle est remplacée par M. Gérard BOURSE, conformément à l'article 16 du décret suscité.

Article 2

M. Gérard BOURSE est désigné, en remplacement de Mme Françoise DI RIENZO, en tant que suppléant au comité technique de l'Institut Mines-Télécom.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 octobre 2017.

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom,
P. JAMET